

Annexe 8 - Territoires carencés

Sont dits « territoires carencés », les territoires suivants :

- **Les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV)** : Les QPV correspondent aux zones socialement défavorisées - [Décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville](#) et [Décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024 procédant à des corrections au sein de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains](#). Pour savoir si votre structure est domiciliée en QPV, [cliquez ici](#).
- **Les Zones de Revitalisation rurale (ZRR)** : Les ZRR constituent l'ensemble des communes reconnues comme fragiles et qui bénéficient d'aides fiscales. [Cliquez ici](#) pour savoir si votre territoire est une ZRR.
- **[Les bassins de vie comprenant au moins 50% de la population ZRR.](#)**
- **[Intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique \(CRTE\) rural.](#)**
- **[Les cités éducatives.](#)**

Les territoires carencés s'articulent autour de 3 critères d'éligibilité non cumulatifs :

- L'équipement principal utilisé par l'association est implanté au sein d'un QPV / ZRR / Cités éducatives / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ;
- Le siège social du club est situé dans un QPV / ZRR / Cités éducatives / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ;
- Les actions développées par le club touchent un public majoritairement composé d'habitants de QPV / ZRR / Cités éducatives / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural.

Ci-après des outils qui permettent de géolocaliser un territoire :

- [Système d'information géographique de la politique de la ville](#)
- [Observatoire des territoires](#)
- [France ruralités revitalisation | collectivites-locales.gouv.fr](#)

**FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE BOXE**

Tour Essor - 14 rue Scandicci
93508 PANTIN CEDEX
France
Tél. : 01 49 42 23 72
Fax : 01 49 42 28 79
www.ffboxe.com